

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 8 février 2023

N° 21

**Objet : Demande de subvention  
DETR 2023 pour l'acquisition  
de colonnes OMr dans le cadre  
du changement du schéma de  
pré-collecte et de collecte des  
ordures ménagères sur la  
commune de Digne-les-Bains**

**Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis sa création, Provence Alpes Agglomération (PAA) est engagée dans une démarche stratégique de mise en œuvre de projets structurants autour de la prévention et de la réduction des déchets.

Au titre de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », PAA s'attache ainsi à augmenter ses performances de tri, optimiser ses coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et ainsi réduire les tonnages d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement.

PAA s'est engagée en juillet 2021 dans une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative. La première phase de cette étude a permis une caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr) et l'identification d'une gestion des déchets complexe liée à l'hétérogénéité des modes de collecte issue de l'existence de 5 communautés de communes différentes jusqu'en fin 2016 sur le territoire de PAA. L'analyse du contenu des OMr a fait apparaître que 34.4% de nos déchets sont constitués d'emballages, soit 5193 tonnes par an, et 28.9% de biodéchets, soit 4906 tonnes. Le choix d'harmoniser le schéma de collecte des OMr et de regrouper toutes les matières collectables en un seul point donnera l'opportunité à tous les usagers d'accéder à un geste de tri simplifié comme c'est déjà le cas sur le secteur de Seyne et une partie de la moyenne Durance.

Les investissements à réaliser étant assez conséquents, un phasage du projet sur plusieurs années est nécessaire. Pour 2023, l'objectif est de traiter les secteurs les plus densément peuplés : Digne-les-Bains et le secteur de Château-Arnoux-Saint-Auban. Sur Digne-les-Bains il est projeté de profiter de l'installation des Points d'Apport Volontaire (PAV) fin 2023 pour les doter de colonnes OMr et ainsi supprimer la totalité des bacs actuellement disséminés sur plus de 400 points de regroupement. A l'instar des Communautés de Communes du Pays de Verdon ou Ubaye-Serre-Ponçon, les collectivités ayant mis en place cette organisation ont constaté une diminution de 10 à 20 % des OMr.

L'opération proposée ici consiste donc en l'achat de 122 colonnes OMr (113 aériennes, 1 semi-enterrée et 8 enterrées) à déployer sur la commune de Digne-les-Bains.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 393 227 € H.T. Provence Alpes agglomération solliciterait la DETR 2023 à hauteur de 199 995 € soit 50,86% du montant total de l'opération.

Une demande de financements européens est en cours de réflexion pour le secteur de Château-Arnoux-Saint-Auban et la DETR pourrait être sollicitée à nouveau en 2024 pour le reste du secteur dignois et pour la vallée de l'Asse.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'achat de 122 colonnes OMr dans le cadre du changement de schéma de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères sur la commune de Digne-les-Bains, pour un montant de 393 227 € H.T. ;

- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	393 227 €
Recettes H.T.....	393 227 €
Dont :	
- Subvention DETR 2020 (50,86%).....	199 995 €
- Autofinancement PAA (49,14%).....	193 232 €

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20230208-21\_08022023